

Présentation de la formation

THÈME	Déclaration 2021 des revenus 2020
PUBLIC CONCERNE	<p>Cette formation est destinée à un public de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en gestion de patrimoine • Avocat • Notaire • Expert comptable • Assureur ou courtier en assurance • Banquier Privé • Tout autre professionnel de la gestion de patrimoine
FORMAT	Replay (e-learning)
LIEU	En ligne
NIVEAU	Niveau 2 : Perfectionnement
DURÉE	7 heures de formation
VALIDATION D'HEURES RÉGLEMENTAIRES	<p>Cette formation valide les heures réglementaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 heures immobilier (carte T) • 3 heures IAS/DDA • 0 heures IOBSP
DATES ET HORAIRES	La formation en e-learning est ouverte dès la souscription. Elle peut être suivie au rythme du participant.
TARIF	<p>Inscription individuelle : 380,00 € HT soit 456,00 € TTC (TVA 20%)</p> <p>Inscription « cabinet » : 1100,00 € HT soit 1320,00 € TTC (TVA 20%)</p>
INTERVENANT(S)	<p>Cette formation est animée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jacques DUHEM • Stéphane PILLEYRE
PRÉREQUIS	<p>Pour le bon déroulement de la formation, le participant doit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer des connaissances fondamentales relatives au foyer fiscal au titre de l'impôt sur le revenu • Disposer des connaissances fondamentales relatives à la détermination des différents revenus catégoriels • Disposer des connaissances fondamentales relatives aux charges déductibles du revenu imposable • Disposer des connaissances fondamentales relatives au mode de calcul de l'impôt sur le revenu (imposition issue du barème et imposition forfaitaire)
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION	<p>A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un accompagnement de ses clients dans le cadre de la déclaration 2021 des revenus 2020 • Appliquer les nouveautés fiscales issues (notamment) de la loi de finances pour 2021 et des lois de finances rectificatives pour 2020 • Mesurer les conséquences des différentes alternatives fiscales auxquels sont clients peut prétendre • Eviter les erreurs les plus courantes dans les déclarations de revenus

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE	Du lundi au vendredi de 9h30-12h00 et de 14h00 à 17h30 <ul style="list-style-type: none"> • Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00 • Yolaine Chéreau 06 46 78 02 35
PROGRAMME DE LA FORMATION	<p>I. LE FORMULAIRE n°2042</p> <p>A. Le foyer fiscal</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les principes 2. Le rattachement des enfants 3. Situation l'année du mariage ou du Pacs 4. Situation l'année de la séparation, du divorce ou du dépacage 5. Situation en cas de décès <p>B. L'adresse fiscale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Territorialité 2. Changements <p>C. Les traitements salaires pensions et rentes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Salariés vs non-salariés (article 62) 2. Produits de l'épargne retraite 3. Les pensions alimentaires imposables 4. Les rentes viagères à titre onéreux 5. Gestion de la sortie exceptionnelle de l'épargne retraite <p>D. Les revenus de capitaux mobiliers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les rachats sur contrats d'assurance-vie et bons de capitalisation 2. Choix entre PFU et imposition au barème de l'IR (Case 2OP) <p>F. Les revenus fonciers en régime micro</p> <p>G. Les charges déductibles du revenu global</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les pensions alimentaires 2. La CSG 3. Epargne retraite et clauses anti-abus 4. La case 6 QS 5. Gestion de la sortie exceptionnelle de l'épargne retraite <p>II. LE FORMULAIRE n°2044</p> <p>A. Les recettes prises en compte</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recettes réelles 2. Recettes fictives 3. Gestion de l'abandon des loyers 2020 <p>B. Les charges déductibles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les charges récurrentes 2. Les travaux <p>C. Les déficits fonciers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imputation sur le revenu global 2. Reportable sur les revenus fonciers <p>III. LE FORMULAIRE 2042 C</p> <p>A. Pertes sur rachat d'un contrat d'assurance-vie ou bon de capi (case 2 VQ)</p> <p>B. Le régime des revenus exceptionnels (Article 163 0A du CGI)</p> <p>IV. LE FORMULAIRE n°2042-C-PRO</p> <p>A. Loueurs en meublé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Impôt sur le revenu 2. Prélèvements sociaux 3. Déficit BIC

	<p>V. LE FORMULAIRE n°2074</p> <p>A. Les plus-values et l'abattement proportionnel pour durée de détention</p> <p>B. Les plus-values en cas de départ à la retraite</p> <p>C. La gestion des moins-values</p> <p>D. Les plus-values en report (Art 150 0 B ter du CGI)</p> <p>VI. LE FORMULAIRE n°2042-RICI</p> <p>A. Crédit d'impôt et abandon de loyer</p>
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<p>En replay</p> <ul style="list-style-type: none"> Le formateur utilise une pédagogie active en ayant recours à des cas pratiques pour illustrer ses propos et en mettant en situation les apprenants (cas clients par exemple). Les apprenants visionnent les vidéos depuis leur navigateur internet. La formation est décomposée en plusieurs séquences de 5 à 20 minutes en moyenne, entrecoupée de quiz intermédiaire permettant de valider les acquis à chaque étape. Le support pédagogique sera consultable via l'accès utilisateur des apprenants.
LES MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI	<p>En replay :</p> <ul style="list-style-type: none"> Décompte du temps avec un incompressible obligatoire avant de pouvoir accéder au test d'évaluation finale Réalisation d'un test final de validation <p>Pour toute formation, une attestation sera remise à l'apprenant après validation du test final</p>
MODALITÉ D'INSCRIPTION	En ligne sur le site www.fac-associes.com
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Pas de limite.
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	<p>FAC&Associés est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentiels sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.</p> <p>Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Yolaine Chéreau Référente Handicap par mail : yc@fac-associes.com ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.</p>
CONTACTS	<p>Téléphone : 04.63.80.93.47</p> <p>Mail : contact@fac-associes.com</p>